

Deuxième volet de la conférence de presse donnée à Tavannes le 7 mai 1994 à l'occasion de la 30ème Fête de la jeunesse jurassienne.

"Entité géographique et entité ethnique, le Jura est aussi une entité historique, c'est-à-dire qu'il possède une longue histoire ayant son caractère particulier et ne ressemblant à aucune autre. Depuis les temps historiques et jusqu'en l'an 1800, sous des noms divers — Cité des Rauragues, Abbaye de Moutier-Grandval, Évêché de Bâle, République rauracienne et département du Mont-Terrible — il n'a cessé de former une entité politique".

[Paul-Otto Bessire (1957)]

Les outils de germanisation aux mains du Canton de Berne

LE Jura méridional continue de souffrir cruellement d'une absence de pouvoir décisionnel et d'autonomie politique. Corollaire de cette tragique situation, tout développement, économique, social ou culturel, est subordonné au bon vouloir du pouvoir germanophone bernois. Avec une proportion représentant à peine 4% de la population cantonale, la partie francophone du canton est marginalisée et soumise d'office à des décisions qu'elle n'a pas prises. Ainsi, ses représentants politiques se retrouvent constamment en position minoritaire. Le Canton de Berne, clamant haut et fort sa fierté découlant de son titre honorifique de canton bilingue a fait du Jura-Sud la «*Roumanie de son territoire*». Nous ne nous attarderons pas ici sur les conséquences directes provoquées par ces dramatiques circonstances, mais allons brièvement tenter de démontrer l'adéquation entre cet état de fait et le processus croissant et insidieux de germanisation rencontré dans nos vallées.

En détenant les rênes du pouvoir, Berne menace gravement notre identité régionale en usant et abusant d'instruments et d'artifices constitutionnels divers. Parmi ces outils, on trouve notamment les subventions à RJB, radio locale, qui distille depuis belle lurette des émissions en dialecte bernois au mépris de notre langue. De même, au travers de la nouvelle Constitution cantonale, on a légitimé la présence d'écoles publiques allemandes dans le Jura méridional. Cette nouvelle législation est irrespectueuse de notre minorité linguistique et contribue à grignoter petit à petit une part de l'essence de notre identité.

RJB - La voix de l'État

RJB — «*radio Obersturmbandfuehrer*» —, baptisée ainsi naguère par le Groupe Bélier lors de son intrusion furtive au sein de ses studios, n'a toujours pas daigné modifier son fameux programme musical du samedi après-midi. La musique populaire d'outre-Sarine, diffusée à cette occasion, continue de faire frémir les yodleurs qui se sont installés sans s'assimiler dans notre région. Quant au présentateur, il persévère à cracher ses syntagmes dialectiques fleurant bon le fumier des vertes prairies de l'arrière pays bernois. Comble de

tout, cette radio locale à l'esprit creux, se trouve être l'unique émetteur de sons subventionné par l'État. Il semble cependant que cette manne financière ne soit pas suffisante pour permettre une survie à moyen terme de *Radio Jérémias Balbutiantes*. Au bord du gouffre financier, elle n'en finit pas de se restructurer. Son taux d'écoute est insuffisant pour qu'elle prétende constituer un trait d'union avec la population du Jura méridional. Malgré tout, le pouvoir colonial bernois, conscient de la puissance de l'outil de germanisation et d'avilissement procuré par cette radio imbue d'amateurisme, poursuivra son soutien financier dans des proportions iniques. On tente de sauver un «canard boiteux» à l'aide de fonds publics ponctionnés sur le dos des contribuables du Jura-Sud pour ensuite alimenter ces derniers d'émissions en dialecte bernois ! Cette situation n'est pas admissible et constitue, à notre sens, une atteinte grave au principe de territorialité des langues. De plus, l'habileté pour un État, au sens du droit, de s'immiscer financièrement dans les affaires d'une radio locale est inacceptable, en regard notamment du principe de la liberté d'expression.

Les écoles allemandes et la nouvelle constitution bernoise

Le 6 juin 1993, les citoyennes et citoyens du Canton de Berne ont approuvé à une large majorité l'adoption de la nouvelle Constitution bernoise. Le principe de territorialité des langues est notamment régi dans ce document. Un tel principe devrait correspondre à un axiome selon lequel la garantie de l'usage d'une langue dans le domaine public (assemblées communales, justice, administration, écoles, etc.) doit dépendre d'un espace géographique déterminé.

Toutefois, en vertu du texte en vigueur depuis peu, on constate, en particulier, que la présence maintes fois dénoncée d'écoles allemandes sur le territoire francophone bernois se trouve légitimée. Afin de justifier cet artifice aux habitants de notre région lors de la votation de juin 1993, on nous a rétorqué qu'en contrepartie, une école de langue française aurait également sa raison d'être en Ville de Berne. La comparaison entre une ville fédérale et son cortège de diplomates multilingues avec une région déshéritée pour laquelle sa communauté linguistique autochtone tente de protéger sa langue dans son aire de diffusion traditionnelle était sardonique et pernicieuse à plus d'un titre. La langue française est la langue du Jura; elle doit être strictement employée dans le domaine public. L'enseignement en langue française dans nos écoles devrait être garanti par la Constitution. Le laxisme relatif au principe de territorialité des langues dont ont fait preuve les artisans du nouveau texte récemment adopté risque d'accélérer un processus de germanisation redoutable au niveau de l'enseignement public. L'instruction de nos jeunes doit, à notre sens, impérativement tenir compte des valeurs, des spécificités, des coutumes et du patrimoine ancestral de notre région et de ses habitants. À ce titre, seule la langue française a sa place dans une éducation de base respectueuse de nos idéaux. La porte ouverte par cet énoncé constitutionnel portera inmanquablement préjudice à notre héritage culturel. Car soyons bien conscient que si «la culture», c'est ce qui reste quand on a tout oublié, il n'en demeure pas moins que sa

substance est fortement tributaire de l'usage que l'on en fait, spécialement dans le processus d'éducation de nos enfants !

Le Jura parle français !

Dernièrement, des inscriptions «*Le Jura parle français*» ont fleuri sur les parvis de plusieurs écoles du Jura méridional sans doute dans le but d'étayer nos thèses et de partager nos craintes. Nous ne le répéterons jamais assez : le phénomène de germanisation de nos vallées est bel et bien réel. Notre patrimoine culturel est menacé et la complicité de l'État de Berne est démontrée !

Groupe Béliér